



FFJDR FICHE

1



fb.com/fedejdr



[@FFJdR](https://twitter.com/FFJdR)



[@ffjdr_officiel](https://instagram.com/ffjdr_officiel)

La Fédération Française de Jeu de Rôle est une association loi 1901. Elle a été fondée en 1996. Elle trouve son origine dans la volonté de se regrouper, pour que les rôlistes soient représentés au niveau national.

WWW.F F J D R .ORG

1/4

CRÉER VOTRE ASSOCIATION

Comment créer son association, voici les étapes pour vous aider à créer son association de jeu de rôle, des étapes clés et faciles.

LE COMMENCEMENT

- Définir l'objectif de l'association : Commence par déterminer l'objectif et la mission de ton association. Quelle est la cause que tu souhaites soutenir ou le but que tu souhaites atteindre ?
- Rassembler un groupe de personnes : Identifie d'autres personnes intéressées par la cause de ton association et qui sont prêtes à s'impliquer activement. Ces personnes constitueront les membres fondateurs de l'association.
- Définir le siège social de votre association : lieu où se suera votre association.
- Vérifier que le nom de votre association soit utilisable.

LES STATUTS

Établir les statuts : Les statuts de l'association sont un document qui définit les règles de fonctionnement, les droits et les responsabilités des membres, les procédures de prise de décision, etc. Il est important de rédiger des statuts clairs et précis.

- Préambule et identification de l'association : Commence par inclure un préambule qui explique la raison d'être de l'association, sa mission et son objectif principal. Ensuite, indique le nom complet de l'association, son adresse légale, sa nature juridique (loi, réglementation applicable) et sa durée de vie (permanente ou limitée dans le temps).
- Objet et activités de l'association : Décris de manière claire et précise l'objet de l'association, c'est-à-dire sa raison d'être et les actions spécifiques qu'elle entreprendra pour atteindre ses objectifs. Énumère les activités principales que l'association prévoit de mener.
- Adhésion et membres : Décris les conditions d'adhésion à l'association, les droits et les devoirs des membres, ainsi que les procédures d'admission, de démission et d'exclusion des membres. Précise également les différents types de membres s'il y en a (membres actifs, membres honoraires, etc.).



CRÉER VOTRE ASSOCIATION

LES STATUTS

- **Organes de gouvernance** : Indique la composition et le fonctionnement des organes de gouvernance de l'association, tels que l'assemblée générale, le conseil d'administration, le bureau, etc. Décris les modalités de nomination, de destitution, de durée du mandat, de fréquence des réunions et de prise de décision.
- **Ressources financières** : Décris les modalités de financement de l'association, y compris la cotisation des membres, les dons, les subventions, les activités de collecte de fonds, etc. Précise également la gestion des fonds de l'association, les règles de comptabilité et les procédures de vérification financière.
- **Modification des statuts** : Prévois une clause qui explique comment les statuts peuvent être modifiés. Généralement, cela nécessite une décision prise lors d'une assemblée générale extraordinaire avec un quorum spécifique et une majorité de votes.
- **Dissolution de l'association** : Prévois une clause qui explique les procédures à suivre en cas de dissolution de l'association, y compris la destination des actifs restants après le paiement des dettes éventuelles.
- **Dispositions générales** : Inclut toutes les dispositions supplémentaires pertinentes, telles que les règles de quorum, les modalités de convocation des réunions, les règles de résolution des conflits, etc.

LES DEMARCHES

- **Tenir une assemblée générale constitutive** : Organise une réunion avec les membres fondateurs pour adopter les statuts, élire les membres du conseil d'administration et prendre d'autres décisions importantes pour l'association.
- **Enregistrer l'association** : Pour obtenir une reconnaissance légale, tu devras enregistrer l'association auprès des autorités compétentes de ton pays. Renseigne-toi sur les procédures spécifiques dans ta région.



CRÉER VOTRE ASSOCIATION

ALSACE-MOSELLE

- **Droit local** : En Alsace, le droit local s'applique, ce qui signifie que certaines dispositions légales diffèrent du droit national français. Les associations sont régies par le Code civil local d'Alsace-Moselle, qui présente des particularités par rapport au Code civil français.
- **Enregistrement** : Contrairement au reste de la France, où l'enregistrement des associations se fait généralement auprès de la préfecture, en Alsace, les associations doivent être enregistrées auprès du tribunal d'instance compétent. Tu devras donc déposer les documents nécessaires au tribunal d'instance de ta localité.
- **Statuts types** : En Alsace, il existe des statuts types prévus par la loi pour certains types d'associations, comme les associations culturelles ou les associations de bienfaisance. Il est recommandé d'utiliser ces statuts types pour simplifier la procédure d'enregistrement. Cependant, il est possible de rédiger des statuts personnalisés si les activités de l'association ne correspondent pas aux modèles préétablis.
- **Fiscalité** : En Alsace, les associations bénéficient d'un régime fiscal spécifique, connu sous le nom de régime fiscal concordataire. Cela implique des particularités en matière de déclaration de revenus, d'exonérations fiscales, etc. Il est conseillé de se renseigner auprès des autorités fiscales locales pour connaître les implications spécifiques en matière de fiscalité associative.
- **Alsace-Moselle** : Les particularités du droit local alsacien s'appliquent également à la Moselle, département voisin de l'Alsace. Les associations situées dans la Moselle doivent également prendre en compte ces spécificités lors de leur création et de leur enregistrement.



CRÉER VOTRE ASSOCIATION

LIENS UTILES

- [Les démarches en lignes](#)
- [Rédaction des statuts](#)
- [Rédaction des statuts](#)

POUR LA FFJDR

Réalisation graphique : Lionel

Contenu : Lionel

contact: tresorier@ffjdr.org

